



En exercice : 58

Présents : 42

Votants : 46

Séance du 12 décembre 2022

Le douze décembre deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 6 décembre 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

/
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
/
/
LEPICIER René-Marc, titulaire
COUËFFÉ Dominique, titulaire
Christophe LANGOUËT, DOREAU Jean Sébastien, MANCEAU Laurence, RADE Maurice, BÉZIER Florence, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
/
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
/
/
JUGÉ Joseph, titulaire
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, titulaire
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
/
GUILLET Vincent, titulaire
FRANGEUL Raymond, suppléant.
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), LECOT Gérard (La Chapelle Craonnaise), JULIOT Thierry (La Rouaudière), GARBE Pascale (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé), LIVENAIS Norbert (Renazé) ? PENE Loïc (St Aignan S/Roë)

Étaient absents : DEROUET Loïc (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brain s/les Marches)), VALLEE Jacky (Chérancé), TISON Hervé (Congrier), HAMARD Benoît (Craon), CHADELAUD Gaétan (La Roë), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise), CLAVREUL Yannick (Simplé), GAUCHER Olivier (St Erblon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Gérard LECOT a donné pouvoir à Dominique GUINEHEUX

Norbert LIVENAIS a donné pouvoir à Patrick GAUTIER

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Loïc PENE a donné pouvoir à Vincent GUILLET

Secrétaire de Séance : Élu M. Dominique COUEFFE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2022-12/168 – EAU ET ASSAINISSEMENT

PROGRAMME PREVISIONNEL 2023 DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 12 décembre 2022

OBJET 2022-12/168 – EAU ET ASSAINISSEMENT

Programme prévisionnel 2023 des travaux de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement

M. Richard CHAMARET, Vice-président en charge de l'Environnement, l'Eau et l'Assainissement, propose au conseil communautaire de définir le programme 2023 de renouvellement de ses réseaux d'eau potable et d'assainissement, sous réserve de validation des crédits nécessaires proposés au BP 2023. Dans ce cadre, le conseil d'exploitation propose une programmation préalable de renouvellement de réseaux d'eau potable pour les deux secteurs (*DSP et Régie*), et de réseaux d'assainissement comme suit :

☐ **EAU POTABLE – SECTEUR RÉGIE :**

Communes	Rue ou Lieu-dit	Estimation
LIVRE-LA-TOUCHE	Rue du temps perdu - 230 ml	48 000,00 €
COSSE-LE-VIVIEN	La touche baron -Thuré - 4 branchements -1300 ml - 4 branchements	90 000,00 €
FONTAINE-COUVERTE	La rivière gaultier - 865 ml - 8 branchements	80 000,00 €
SAINT MICHEL DE LA ROE	Route de la vigne - 2 200 ml	188 000,00 €
CRAON	Route de Château-Gontier - 540 ml - 34 branchements - Fonte	140 000,00 €
COSSE-LE-VIVIEN	Surpresseur ZA des Rues	106 000,00 €
TOTAL - ESTIMATION DES TRAVAUX - LOT 1		652 000,00 €
Enveloppe budgétaire prévue pour lot 1		700 000,00 €

EAU POTABLE – SECTEUR DSP

Communes	Rue ou Lieu-dit	Estimation
SIMPLE/COSMES	Liaison CE SIMPLE à COSMES	390 000,00 €
LA SELLE CRAONNAISE	Le plessis - la croix blanche - la fléchard - 3 200 ml - 12 branchements	334 000,00 €
LA SELLE CRAONNAISE	La basse Gaucheraie, La Courtière, La boutaie et La Haute Gaucheraie 1240 ml - 4 Branchements	130 000,00 €
POMMERIEUX	Cité des ifs - Ø 110 mm (2021) - 9 branchements Cité Saint Jean - Ø 63 mm - 70 ml - 6 Branchements	44 000,00 €
TOTAL - ESTIMATION DES TRAVAUX - LOT 2		898 000,00 €
Enveloppe budgétaire prévue pour lot 2		900 000,00 €

☐ ASSAINISSEMENT

Communes	Rue ou Lieu-dit	Estimation
CRAON	Rue des chèvres - Rue Saint Eutrope - Rue du grand cerf - 790 ml	251 000,00 €
LA ROUAUDIERE	Route de ST AIGNAN	en cours de chiffrage
CRAON	Route de Nantes	en cours de chiffrage
ASTILLE	Les quatres vents	en cours de chiffrage
Enveloppe budgétaire prévue - Lot 3 - EU		650 000,00 €

Considérant la proposition du Conseil d'exploitation du 29 novembre 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 05 décembre 2022,

Le conseil communautaire est invité à :

- ⇒ **DÉCIDER** la programmation des opérations de renouvellement des réseaux au titre du programme 2023 en Eau potable (Régie – DSP) et Assainissement,
- ⇒ **SOLLICITER** les subventions auprès du Conseil Départemental de la Mayenne, et toutes autres aides financières,
- ⇒ **AUTORISER** le Président ou Vice-président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération et signer tout document y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Craon, le 16 décembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUËT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20221212-DELIB202212168-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Affichage : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

